



Formation diplômante

Niveau 4

BPJEPS

Spécialité éducateur sportif. Mention activités équestres

OBJECTIFS

Le BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport) est un diplôme du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Il prépare au métier couramment appelé « moniteur d'équitation ». Le diplômé encadre de manière autonome les activités de découverte, d'animation et d'initiation aux pratiques équestres mais enseigne également aux cavaliers de compétition.

CONTENU

La formation comprend 4 unités capitalisables :

- UC1 : Être capable d'**encadrer tout public** dans tout lieu et toute structure
- UC2 : Être capable de **mettre en œuvre un projet d'animation** s'inscrivant dans le projet de la structure
- UC3 : Être capable de **conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage** dans le champ des activités équestres
- UC4 : Être capable de **mobiliser les techniques** de la mention activités équestres pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage

PUBLIC, PRÉREQUIS et CONDITIONS D'ACCÈS

- Être majeur, titulaire de la VETP (Validation des Exigences Techniques Préalables) ou diplôme donnant l'équivalence
- Un certificat de non-contre-indication cliniquement apparente à la pratique et à l'encadrement des activités physiques ou sportives datant de moins de 3 mois.
- Une attestation de formation relative au secourisme (PSC1, SST moins de 2 ans)
- Effectif : 8 à 24 participants

MÉTIER VISÉS

- L'emploi au sein de structures équestres (centre équestre, poney club, écurie...)
- Moniteur d'équitation, salarié ou indépendant.
- Responsable pédagogique
- Cavalier professionnel

« Nos plus »

- Une très bonne cavalerie
- Un renforcement en technique équestre (120h)
- Des aires de travail exceptionnelles
- Des enseignants expérimentés
- De très bons résultats aux examens
- Un parcours de formation personnalisé



L'entreprise doit être une structure en lien direct avec l'enseignement de l'équitation.

Ce doit être un centre équestre avec une activité club avec minimum 100 licenciés disposant d'un enseignant diplômé d'état avec de l'expérience.

Cela doit permettre de mettre en pratique les apprentissages liés à la gestion administrative de la structure, à la conduite de projet, à la pédagogie ainsi qu'à la gestion de la cavalerie.

La structure doit lui permettre de participer à l'encadrement pédagogique d'au moins une reprise de niveau : débutant et galop 1 à 4 et galop 5 ou au-delà. L'idéal est de pouvoir enseigner à un public enfant et adulte avec des chevaux et des poneys.

Pendant la formation, l'apprenti perçoit un salaire dont le montant dépend de son âge et de son niveau de formation.



POURSUITE D'ÉTUDES

- D.E.J.E.P.S (Diplôme d'État)
- D.E.S.J.E.P.S (Diplôme d'État Supérieur)
- Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Hippique
- Licence professionnelle

ÉVALUATION - VALIDATION DU DIPLÔME

- L'examen se passe par unités capitalisables (UC) durant la formation au centre.
- En cas d'échec à une ou plusieurs UC, le candidat gardera ses acquis mais devra se réinscrire en formation pour repasser les UC manquantes.
- Possibilité de valider des blocs de compétences : oui

- Taux de réussite aux examens : 90 %
- Taux d'insertion professionnelle : 90 %
- Taux d'appréciation des bénéficiaires : 80 %

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Durée, dates**
Début de formation : 5 septembre 2022
Durée : un an à partir de la date de signature du contrat d'apprentissage.
- **Hébergement et restauration**
possibles sur le site (en sus).
- **Accessibilité handicap** : pas d'accessibilité aux handicaps moteurs.
Autres types de handicap : aménagements possibles

TARIFS et FINANCEMENTS

- 9 000 €
- Formation prise en charge intégralement par les OPCO

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES et ALTERNANCE

- **600 heures de formation** réparties sur 9 mois en centre et à distance.
- présence en centre de formation 1,5 J/semaine
- FOAD 1 J/semaine
- le reste du temps en entreprise dans la limite de 35 heures/semaine (centre + entreprise)
- La formation est mise en œuvre via des cours en présentiel (théorie et pratique) et à distance (FOAD)
- Un parcours personnalisé sera proposé à l'issue d'un entretien de positionnement du candidat.

MODALITÉS D'ENTRÉE en FORMATION

- Validation des tests VETP
- Signer un contrat d'apprentissage
- Inscription un mois avant le début de la formation



Vous pouvez faire une demande de préinscription sur le site de la Bergerie nationale.
www.bergerie-nationale.educagri.fr/pole-formation/

Après étude de votre dossier, un positionnement au centre de formation sera réalisé.





Formation diplômante

Niveau 4

BPJEPS Spécialité « éducateur sportif »

Mention « activités équestres »

Option initiation poney, cheval, équitation d'extérieur (pour le titulaire de l'ATE)

OBJECTIFS

Le BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport) est un diplôme du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Il prépare au métier couramment appelé moniteur d'équitation. Le diplômé encadre de manière autonome les activités de découverte, d'animation et d'initiation aux pratiques équestres mais enseigne également aux cavaliers de compétition.

CONTENU

Formation composée de 4 unités capitalisables :

- Être capable d'encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.
- Être capable de mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.
- Être capable de conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités équestres.
- Être capable de mobiliser les techniques de la mention activités équestres pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option « Initiation poney, cheval ».

PUBLIC, PRÉREQUIS et CONDITIONS D'ACCÈS

- Être majeur, titulaire de la VETP (Validation des Exigences Techniques Préalables) ou diplôme donnant l'équivalence (AE...).
- Certificat médical de non-contre indication cliniquement apparente à la pratique et à l'encadrement des activités physiques d'équitation datant de moins de trois mois à la date de l'entrée en formation.
- Une attestation de formation relative au secourisme. (ou PSC1 ou SST à jour).
- Effectif : 8 à 24 maximum

Nos plus

Le candidat effectue un entretien de positionnement qui détermine son parcours de formation. L'expérience personnelle et professionnelle ainsi que certains diplômes permettent des allègements de formation.

Pour les titulaires de l'ATE, possibilité de valider l'UC3 pour obtenir le BPJEPS option « équitation d'extérieur ».

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée, dates

- Du 5 septembre 2022 au 3 juillet 2023
- 600 heures en centre de formation et 300 heures en entreprise.

Hébergement et restauration

possibles sur le site (en sus).

Tarifs et financements

- Formation complète : 7 600 €
- Tarif sur devis en fonction du parcours de formation personnalisé.
- Différents financements possibles selon votre situation : CPF, OPCO, Vivéa, entreprise...
- Demandeurs d'emploi : rapprochez-vous de votre conseiller pôle emploi.
- Pour plus d'informations, nous contacter.

Accessibilité handicap : pas d'accessibilité aux handicaps moteurs.

Autres types de handicap : aménagements possibles

Contact : Pôle Formation - CEZ-Bergerie nationale - Parc du château - CS 40 609 - 78514 Rambouillet cedex
01 61 08 68 72 formation-continue@bergerie-nationale.fr



- BPJEPS Activités équestres -



MÉTIERS VISÉS

- Moniteur d'équitation
- Cavalier professionnel
- Responsable pédagogique

DÉBOUCHÉS

- Brevet Professionnel Responsable de l'Entreprise Hippique
- DEJEPS
- DESJEPS
- Licence professionnelle

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES et ALTERNANCE

- Présence en centre de formation 1,5 jour/semaine
- FOAD 1 J/semaine
- Stage en entreprise 8h/semaine
- La formation est mise en œuvre via des cours en présentiel (cours théoriques et pratiques) et à distance (FOAD).
- **Adaptation du parcours : les heures de centre sont modulables en fonction du profil du candidat**

MODALITÉS D'ENTRÉE en FORMATION

- Pas de sélection, il faut valider les VETP et signer le devis
- Inscription un mois avant le début de la formation

MODALITÉS D'ÉVALUATION VALIDATION DU DIPLÔME

- Évaluation en UC en fin de formation
- Possibilité de valider des blocs de compétences

- Taux de **réussite** aux examens : 90 %
- Taux d'**insertion professionnelle ou poursuite d'études** : 82 %
- Taux d'**appréciation** des bénéficiaires : 80 %

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
Avec LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE



Contact : Pôle Formation - CEZ-Bergerie nationale - Parc du château - CS 40 609 - 78514 Rambouillet cedex
01 61 08 68 72 formation-continue@bergerie-nationale.fr

